

# Dossier consolidé

Date de création : 11-07-2025

Projet de loi 8558

Projet de loi relative à la construction de l'extension du Lycée Edward Steichen à Clervaux

Date de dépôt : 18-06-2025

Date de l'avis du Conseil d'État : 11-07-2025

Auteur(s) : Madame Yuriko Backes, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

## Liste des documents

| <b>Date</b> | <b>Description</b>     | <b>Nom du document</b> | <b>Page</b> |
|-------------|------------------------|------------------------|-------------|
| 18-06-2025  | Déposé                 | 20250618_Depot         | <u>3</u>    |
| 11-07-2025  | Avis du Conseil d'État | 20250711_Avis_2        | <u>54</u>   |

20250618\_Depot



**Le Premier ministre,**

*Vu les articles 76 et 95, alinéa 1<sup>er</sup>, de la Constitution ;*

*Vu l'article 10 du Règlement interne du Gouvernement ;*

*Vu l'article 58, paragraphe 1<sup>er</sup>, du Règlement de la Chambre des Députés ;*

*Vu l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 1<sup>er</sup>, de la loi modifiée du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'État ;*

*Considérant la décision du Gouvernement en conseil du 06 juin 2025 approuvant sur proposition de la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le projet de loi ci-après ;*

**Arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** *La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics est autorisée à déposer au nom du Gouvernement à la Chambre des Députés le projet de loi relative à la construction de l'extension du Lycée Edward Steichen à Clervaux et à demander l'avis y relatif au Conseil d'État.*

**Art. 2.** *La Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Relations avec le Parlement est chargée, pour le compte du Premier ministre et de la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, de l'exécution du présent arrêté.*

Luxembourg, le 18 juin 2025

Le Premier ministre

Luc Frieden

La Ministre de la Mobilité  
et des Travaux publics

Yuriko Backes



## II. EXPOSÉ DES MOTIFS

### 1. Introduction et historique

Par la loi du 22 février 2013 relative à la construction d'un lycée à Clervaux, le Gouvernement a été autorisé à procéder à la construction d'un lycée à Clervaux. Le Lycée Edward Steichen (LESC) a ouvert ses portes en septembre 2018.

L'offre scolaire suivante y était prévue :

- le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique y compris le régime préparatoire ;
- la division inférieure de l'enseignement secondaire.

Par le règlement grand-ducal du 20 juin 2016 portant dénomination du lycée à Clervaux, le nom « Lycée Edward Steichen » a été attribué au lycée.

La division supérieure de l'enseignement secondaire ainsi que le cycle moyen et le cycle supérieur de l'enseignement secondaire technique ont été rajoutés à l'offre scolaire du Lycée Edward Steichen par la loi du 23 décembre 2016 modifiant la loi du 13 juin 2013 portant création d'un lycée à Clervaux.

Finalement, l'offre scolaire a été complétée par la loi du 13 juillet 2018 portant création d'un lycée à Mondorf-les-Bains et modification de la loi modifiée du 13 juin 2013 portant création d'un lycée à Clervaux. Le lycée peut offrir, selon les besoins et infrastructures, les enseignements secondaires prévus à l'article 1bis de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées.

Une école européenne agréée portant la dénomination « École internationale Edward Steichen - Clervaux » est créée au sein du lycée à Clervaux avec une offre scolaire comprenant :

- le cycle de deux années de l'enseignement « early education - maternel » européen ;
- le cycle de cinq années de l'enseignement primaire européen ;
- le cycle de sept années de l'enseignement secondaire européen.

En outre, une école européenne agréée maternelle et primaire ouvre au centre scolaire et sportif de Reuler pour 300 élèves (trois sections linguistiques (anglophone, francophone et germanophone)) en janvier 2021.

### 2. Infrastructures existantes

Le LESG se caractérise comme école mixte (ordres d'enseignement nationaux et classes européennes) avec une offre scolaire large, variée et diversifiée pour répondre à la demande des élèves de la zone de recrutement du lycée.

Les infrastructures actuelles du LESG ont été planifiées et construites pour y accueillir quelque 800 élèves du cycle inférieur (« avec possibilité d'une extension à moyen terme » - cf. projet



de loi n° 6488 / dépôt 16.10.2012) de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire général.

Les infrastructures existantes incluent :

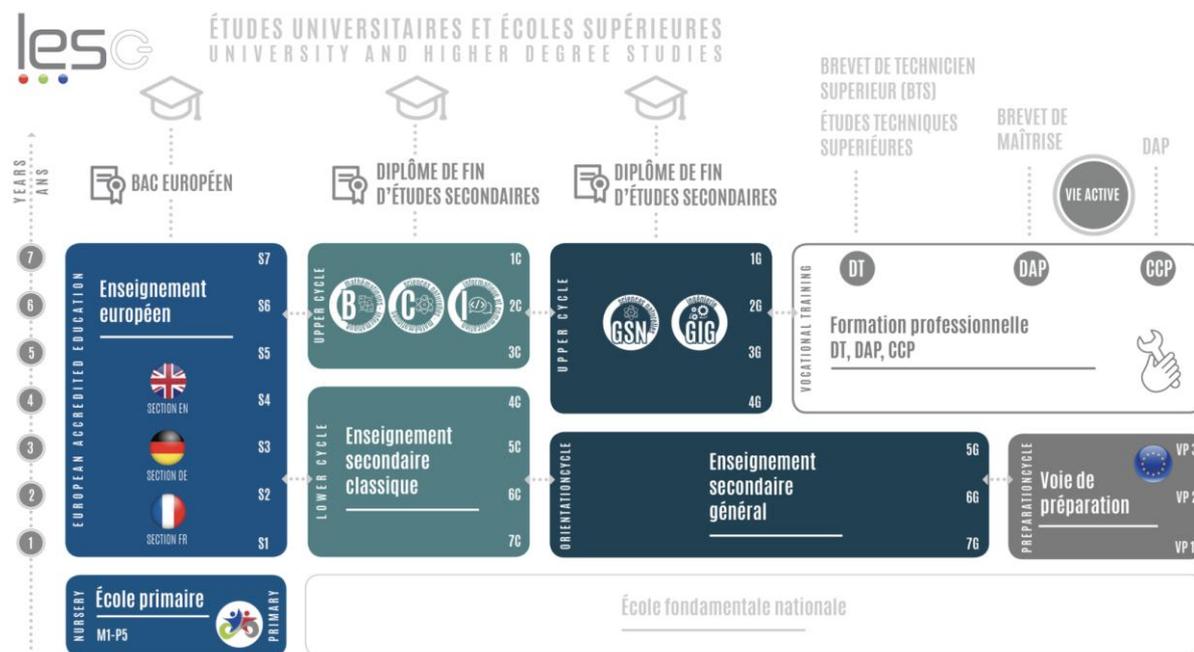
- une structure d'enseignement avec un module salles de classe (26 salles, un module de sciences (5 salles), une salle informatique, un module atelier à hauteur normale (3 ateliers), un module atelier à hauteur étendue (3 ateliers polyvalents) ;
- une structure d'administration ;
- une structure d'accueil ;
- des infrastructures sportives (1 hall de sport et 1 piscine) ;
- des aménagements extérieurs.

Les unités d'enseignement mises à disposition du LESC moyennant le bâtiment existant sont utilisées depuis 2020 à plein rendement ; les capacités sont donc épuisées.

### 3. Offre scolaire actuelle

Le LESC propose les ordres d'enseignements nationaux (enseignement secondaire classique, enseignement secondaire général, classes de la voie de préparation, classes d'accueil (ACCU), classes de cohabitation (COHAB)) ainsi que trois sections linguistiques en tant qu'école européenne agréée ; ceci au niveau des classes inférieures et supérieures (S1 à S7 pour le système européen et 7<sup>e</sup> à 1<sup>re</sup> pour les classes nationales).

Ainsi, le LESC peut orienter et guider les élèves afin de choisir le parcours scolaire au sein duquel ils peuvent progresser au mieux.



Il est à noter que le LESC, proposant une journée continue, a mis en place une politique d'aide aux apprentissages et de soutien éducatif, reposant sur les exigences du système européen. Différents types et niveaux de soutien sont proposés et destinés à assurer une aide appropriée



aux élèves, afin de leur permettre de se développer, de progresser en fonction de leur potentiel et de réduire par conséquent leur taux d'échec.

#### **4. Concept pédagogique**

Régionale et internationale – le lycée se définit comme école mixte qui combine les caractéristiques d'une école internationale avec celles de l'offre nationale. En plus des différents ordres d'enseignement, des sections, des classes et des formations proposés, et dont les contenus et les domaines de compétences sont définis de manière harmonisée au niveau national, le lycée profite de son autonomie afin de pouvoir concrétiser les objectifs pédagogiques :

- permettre aux élèves d'affirmer leur propre identité culturelle, fondement de leur futur développement en tant que citoyens européens ;
- développer un haut niveau de connaissance, tant en langue maternelle qu'en langues étrangères ;
- favoriser les aptitudes en mathématiques, sciences humaines, sciences naturelles et technologies tout au long de la scolarité ;
- encourager la créativité dans le domaine musical et les arts plastiques ;
- proposer aux élèves un accompagnement professionnel dans leurs choix de matières et, durant les dernières années de l'école secondaire, dans leur orientation vers une carrière ou des études universitaires ;
- encourager le développement personnel, social et intellectuel des élèves et les préparer au cycle suivant de formation ;
- favoriser une ouverture de l'école vers le monde économique régional.

Cette autonomie pédagogique repose sur les piliers suivants :

##### **Entreprises**

En mettant l'accent sur la découverte de domaines de la vie active, sur le caractère interdisciplinaire du monde du travail, sur le développement des compétences transversales, dont l'entrepreneuriat, et sur l'enseignement par projets, ces entreprises permettent aux élèves à prendre des responsabilités en vue de l'élaboration d'un projet personnel. En outre, les entreprises ont pour but de faire adhérer les élèves à un concept pédagogique innovateur et de les encadrer au mieux dans l'éducation au STEAM (Science, Technology, Engineering, Arts and Mathematics). Chaque élève s'inscrit dans une entreprise de 90 minutes par semaine dans un des domaines suivants : artisanat, arts et culture, communication et médias, sciences, vivre ensemble ou bien technologies et innovation.

##### **Cours OSCAR**

L'horaire de chaque élève des cycles inférieur et supérieur comprend un cours OSCAR (Orientation, Sensibilisation, Communication, Accompagnement, Renseignements) hebdomadaire. Ces activités d'orientation, de sensibilisation et d'information sont organisées sous forme de modules thématiques. Les cours favorisent la sensibilisation des élèves aux différentes formes de l'addiction, aux médias, aux stratégies d'apprentissage et aux techniques de relaxation.

D'autre part, les cours informent les élèves :

- des différents apprentissages et formations ;
- de l'organisation des stages volontaires et d'orientation (entreprises, secteur social, etc.) ;



- des métiers et exigences du monde de travail.

### **Coaching pédagogique**

Le concept pédagogique du LESC prévoit de promouvoir les compétences transversales des élèves en créant un moment d'écoute et de conseil basé sur la confiance. Ainsi, les enseignants des classes inférieures ont un double rôle : d'une part ils assurent leurs cours et d'autre part ils accompagnent un groupe d'élèves en tant que « coach pédagogique ».

### **Promotion de l'artisanat**

L'intégration et la promotion de l'artisanat dans la philosophie éducative du LESC s'inscrivent dans une perspective d'ouverture :

- à tous les ordres d'enseignement ;
- aux projets pédagogiques phares (p. ex. la journée projet en voie de préparation ou les entreprises au cycle inférieur de l'enseignement secondaire classique (ESC) et de l'enseignement secondaire générale (ESG)) ;
- à l'interdisciplinarité des enseignements ;
- à une approche par projet ;
- à un apprentissage basé sur l'investigation ;
- à l'économie régionale en particulier ;
- au monde du travail en général.

Cette approche vise à valoriser les compétences pratiques et artistiques des élèves en leur offrant une plate-forme pour explorer et développer leur créativité à travers de disciplines artisanales telles que la menuiserie, la construction, les métiers du métal, la restauration / cuisine et d'autres encore.

Actuellement, le lycée dispose de trois ateliers et d'une cuisine pédagogique, équipés en fonction des besoins et axés sur le bois, le métal, l'électrotechnique, la cuisine, les médias et la photographie. Dans la mesure des possibilités au niveau des locaux (surfaces de travail pratique et stockage des produits des élèves) et des horaires, d'autres domaines comme la mécanique de bicyclettes ou la peinture sont envisagés à être couverts au futur.

### **Éducation STEAM et Future Hub**

Le projet pédagogique et le plan de développement scolaire prévoient un enseignement innovateur et de qualité, promouvant l'intégration des technologies de l'information et de la communication, les sciences, les technologies, l'ingénierie, les arts et les mathématiques.

Les sections scientifiques sont adaptées au projet pédagogique du LESC, qui puise pleinement dans son autonomie pédagogique et organisationnelle en vue d'une diversification et d'un enrichissement des sections scientifiques traditionnelles de l'enseignement secondaire classique ou général.

La curiosité scientifique des plus jeunes est à être éveillée. Le « Makerspace », un atelier de travail collaboratif, permet aux élèves de découvrir de nouveaux domaines scientifiques et artistiques, de faire des recherches et de travailler, sous forme de projets, et d'élaborer des travaux tout en utilisant des outils informatiques ainsi que des supports différents.

### **Apprentissage 3.0 et agencement des salles de classe - extension de l'école et continuation du projet pédagogique**



Afin de persévérer dans la continuité de son approche pédagogique, le LESC passe à l'apprentissage 3.0 dans son approche pédagogique.

L'environnement social, économique et technologique vit des transformations permanentes. Dans cette perspective, le projet pédagogique et les stratégies éducatives respectives du lycée privilégieront le renforcement des compétences transversales, l'esprit de collaboration et l'aptitude à la résolution de problèmes. Il est essentiel de renforcer les capacités des jeunes qui sont en mesure de s'adapter facilement à l'accélération du changement. L'accent n'est plus mis sur l'enseignement des faits, mais sur celui de compétences en apprentissage et innovation, de compétences en information, média et technologie et de compétences sociales permettant de s'orienter au niveau personnel et professionnel.

Une différenciation des espaces d'apprentissage et des infrastructures s'impose ainsi et une réorganisation des unités d'enseignement par domaines, respectivement par voie de formation et d'aménagement de la surface d'exploitation et des unités d'enseignement est prévue pour l'extension du LESC afin de :

- faciliter une individualisation de l'enseignement et d'apprentissage ;
- permettre un apprentissage informel, traditionnel et technologique ;
- tenir compte des différents besoins dans le cadre de l'éducation non formelle (journée à plein temps) ;
- favoriser l'enseignement par projets au « SharedMakerSpace » avec ses lieux de conception, réalisation, présentation et bien-être ;
- engendrer une polyvalence et flexibilité pédagogique maximale.

### **Le « SharedMakerSpace » au Lycée Edward Steichen**

Le terme « SharedMakerSpace » associe une réflexion sur l'espace à l'intégration pédagogique des ressources numériques, technologiques, scientifiques et artistiques, et à la prise en compte de la vision holistique de l'apprentissage. Les usages du numérique remettent en jeu l'espace scolaire et le reconfigurent. Construire un bâtiment scolaire d'aujourd'hui signifie donc de chercher à accompagner les changements majeurs comme la défonctionnalisation, la modularité et la flexibilité de l'espace scolaire. La salle de classe « traditionnelle » est alors logiquement remise en cause.

Contrairement à une salle de classe classique, où la transmission des savoirs se retrouve au premier plan, le « SharedMakerSpace » est placé entièrement sous le signe de la créativité, de l'expérimentation, du bricolage, de l'expérience, de l'apprentissage par l'erreur et de la réalisation concrète de ses idées. Les ateliers mettent l'accent sur la programmation, la cryptographie, la robotique, le design et la conception audiovisuelle.

L'enseignement des différentes matières allant des arts à l'économie, en passant par la physique et la géographie pourra ainsi se concrétiser, en regroupant certains modules d'enseignement dans un espace semi-ouvert et fonctionnant comme un « SharedMakerSpace » dédié à l'apprentissage par la réalisation de projets. L'avantage de l'atelier de fabrication partagé est que les infrastructures peuvent être utilisées rationnellement en tant que structure d'enseignement et en même temps comme « Makerspace ».

Sachant que les méthodes traditionnelles, à elles seules, ne parviennent plus à impliquer activement la plupart des jeunes. Ils exigent que leur univers numérique, technologique, scientifique et artistique deviennent réalité. Cette transformation du virtuel au réel se fait tout en développant les compétences personnelles dont ils auront besoin toute leur vie. C'est pourquoi un étroit lien entre l'enseignement traditionnel et l'atelier de fabrication numérique s'impose.



L'heure n'est plus à vouloir seulement proposer une connexion à chacun, mais plutôt de mettre à disposition des espaces pour travailler afin que :

- l'élève soit sujet et non objet de l'éducation ;
- l'espace soit à son échelle : l'architecture doit participer à la formation de l'élève ;
- la flexibilité des lieux permette la variété des situations d'apprentissage : les couloirs et salles de classe ne sont pas systématiques, les « unités pédagogiques » gravitent autour des locaux communs ; l'architecture doit pouvoir s'adapter aux évolutions pédagogiques ;
- les différentes façons de travailler soient accompagnées : les espaces doivent s'adapter à la taille des groupes et aux méthodes d'enseignement appliquées.

## 5. Chiffres actuels et évolution<sup>1</sup>

L'excellente renommée relative à l'offre scolaire ainsi qu'au projet pédagogique se reflète dans les quelque 200 nouvelles inscriptions annuelles. Pour les années à venir, l'intérêt pour le LESC ne va pas diminuer, et ceci aussi grâce à l'offre internationale, une offre unique au nord du pays, ciblant également les élèves des différentes régions du pays, ne possédant pas nécessairement d'une expérience multilingue antérieure, mais pour lesquelles les parents souhaitent proposer à leurs enfants un enseignement varié sur le plan linguistique et culturel.

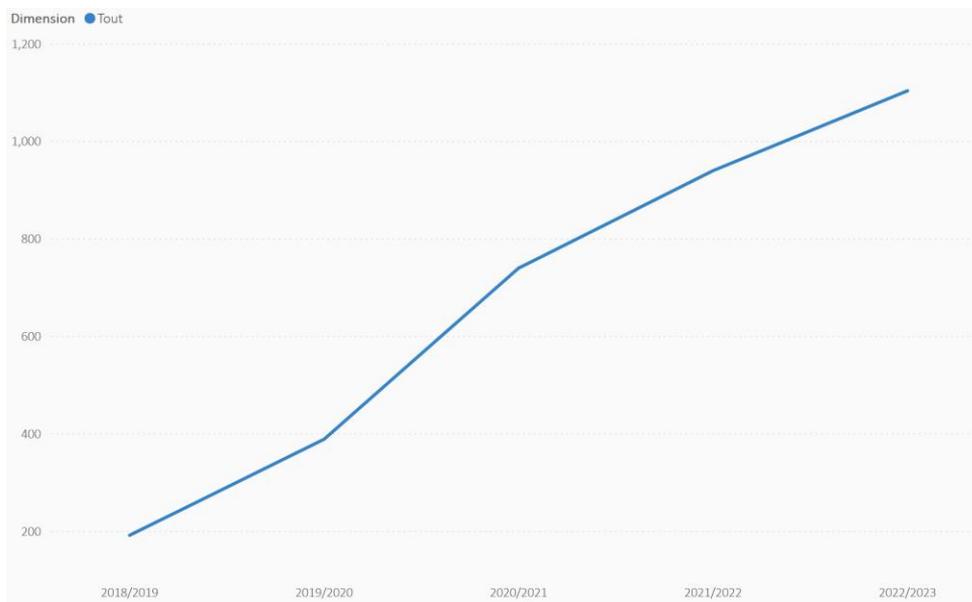
En effet, depuis l'ouverture de l'École internationale de Differdange, une très forte progression des effectifs de l'enseignement public international au Luxembourg a pu être constatée. Cette progression est régulière d'année en année et portée à la fois par l'enseignement fondamental et secondaire. Elle résulte de l'ouverture de nouveaux établissements, mais aussi de la montée des effectifs au sein de chaque établissement disposant de ce type d'enseignement.

---

<sup>1</sup> Source pour toutes les données reprises dans ce chapitre : eduboard SOIE – SCRIPT datadivision – dernière consultation – mai 2024

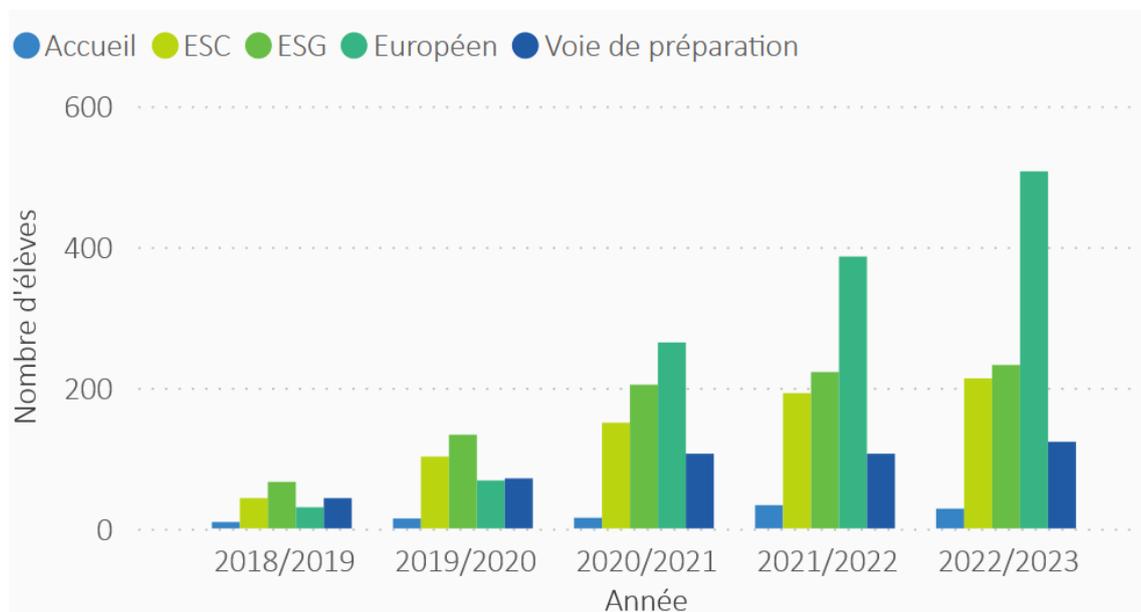


## Évolution du nombre d'élèves inscrits au LESC



En 2018, 191 élèves étaient inscrits lors de la rentrée scolaire. Depuis lors, une augmentation très conséquente des élèves inscrits est à constater suite à l'introduction graduelle des différents niveaux de classe.

## Évolution des effectifs du lycée au niveau de son enseignement secondaire



Une forte croissance des effectifs scolaire peut être constatée résultant notamment de l'offre des classes supérieures, de la proposition de classes francophones ainsi que de la création et puis montée en puissance des classes européennes aussi bien dans le fondamental que dans le secondaire.



Il est à noter que le LESC ne peut actuellement garantir une poursuite de la scolarisation de nombreux élèves visitant les classes du système national.

### **Besoins actuels et extension de l'offre scolaire**

L'agrandissement du LESC se fonde autant sur l'évolution des chiffres d'élèves inscrits et voulant s'inscrire au lycée que sur le rapport concernant le plan directeur sectoriel « Lycées », dit « plan », qui répond, entre autres, aux objectifs suivants :

- création de capacités scolaires suffisantes sur le moyen et long terme ;
- décentralisation de l'offre scolaire ;
- réduction des distances de trajet pour les élèves ;
- régionalisation de l'armature scolaire ;
- équilibrage de l'attractivité des lycées du pays ;
- optimisation des tailles des établissements scolaires ;
- renforcement des centres de développement et d'attraction.

Le plan a retenu que la région de Clervaux est identifiée comme vide scolaire relatif, une zone caractérisée par un déficit sensible d'offre scolaire par rapport à l'évolution de la population. Au-delà de la démographie nationale, régionale et cantonale croissante, d'un solde migratoire positif, d'un taux de croissance annuel élevé, la commune de Clervaux affiche aussi un des soldes migratoires internes le plus élevé du Grand-Duché.

L'objectif du présent projet de loi est de doter le LESC d'une infrastructure répondant à ses besoins actuels et futurs. Le programme d'agrandissement consiste à doter le LESC des locaux et équipements pour l'organisation des classes inférieures et classes supérieures de l'ESC (sections B, C et I) et l'ESG (divisions « section à l'ingénierie » (GIG), « section sciences naturelles » (GSN)), des classes ACCU (FR et EN), des classes de la voie de préparation (DE/LU et FR), d'une classe d'initiation professionnelle (CIP), des classes de cohabitation, des classes européennes (3 sections linguistiques DE, EN et FR de la S1 à la S7) ainsi que des classes de la formation professionnelle et d'une classe du brevet de technicien supérieur (BTS).

Le lycée propose déjà actuellement les classes supérieures de l'ESC et de l'ESG ainsi que toutes les classes européennes dans une infrastructure initialement construite que pour les classes inférieures nationales.

Le site de Clervaux présente le grand avantage d'être connecté immédiatement au réseau ferroviaire, ce qui explique, entre autres, le succès des classes internationales. Le LESC attire des élèves venant non seulement de sa zone de recrutement prioritaire, mais venant de toutes les contrées du pays.

Dans le canton de Clervaux, quelque 1'500 emplois sont en étroite relation avec les métiers de la construction, de la restauration et du tourisme. Voilà pourquoi l'offre scolaire est complétée par diverses divisions de la formation professionnelle au niveau de ces domaines.

Pour des raisons pédagogiques et en vue d'une utilisation rationnelle des infrastructures et équipements, il y a lieu de grouper verticalement les formations de la même spécialité notamment pour les formations en relation avec les technologies de l'information et de la communication, métiers en pénurie, ainsi que pour celles en relation avec le domaine de la construction.



## Extension de l'offre scolaire

Par son agrandissement, le lycée offre la formation professionnelle initiale avec en outre :

- la division de l'apprentissage artisanal : maçon DAP / catégorie A ;
- la division de l'apprentissage industriel : dessinateur en bâtiment DAP / catégorie B, informaticien qualifié DAP / catégorie C ;
- la division de l'apprentissage hôtelier et touristique : cuisinier DAP / catégorie A ;
- la division génie civil : technicien en génie civil DT ;
- la division informatique : technicien en informatique DT ;
- la formation professionnelle de base : cuisinier CCP, maçon CCP.

Ces offres se déclinent autour des besoins linguistiques des élèves et comportent aussi une offre francophone et/ou anglophone. Les formations dans le domaine de l'informatique sont particulièrement intéressantes aussi pour les élèves provenant des classes européennes, classes pour lesquelles des cours d'informatique sont proposés à chaque niveau scolaire.

L'offre scolaire de l'enseignement supérieur est complétée par un brevet de technicien supérieur BTS informatique (BTSi).

Toutes ces offres se justifient par les besoins des entreprises de la région et se font en respect du renforcement de la complémentarité régionale et des spécialisations nationales.

Les effectifs du LESC se situeront dans les environs de 1'600 élèves, répartis en quelque 90 classes, ce qui constitue, au vu des lycées existants et des expériences du terrain, une taille optimale pour le bon fonctionnement d'un lycée mixte qui offre des formations des secteurs prioritairement à haute technicité et tertiaire.

Au vu de la position de la localité de Clervaux, qui marque le cap nord de l'axe central nord-sud, et de la situation géographique du canton de Clervaux, bordé au nord et à l'ouest par la Belgique, à l'est par la Rhénanie-Palatinat en Allemagne et au sud par les cantons de Wiltz, Diekirch et Vianden, le LESC, offrant à la fois les classes inférieures et supérieures de plusieurs ordres d'enseignement, contribuera tant au niveau formatif, culturel que social au développement d'une zone rurale en pleine expansion ainsi qu'à celui de la Grande Région.

Il importe donc que le lycée :

- soit un lieu d'échange intensif avec les entreprises ;
- soit une plate-forme pour organiser des activités culturelles ;
- continue à mettre en place un programme de formation professionnelle, suivant les profils linguistiques des élèves ;
- mette en place un programme de formation pour adultes ;
- promeuve l'échange régulier entre l'enseignement maternel, primaire et l'enseignement secondaire ;
- entende donner une réponse à l'hétérogénéité croissante de la population scolaire.



**MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS**  
**DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS**  
**ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS**



**Projet de loi  
relative  
à la construction de  
l'extension du Lycée Edward Steichen à Clervaux**

11 avril 2025



## TEXTE DU PROJET DE LOI

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Le Conseil d'État entendu ;

Vu l'adoption par la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du ... et celle du Conseil d'État du ... portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

### **Art. 1<sup>er</sup>.**

Le Gouvernement est autorisé à procéder à la construction de l'extension du Lycée Edward Steichen à Clervaux.

### **Art. 2.**

Les dépenses engagées au titre du projet visé à l'article 1<sup>er</sup> ne peuvent pas dépasser le montant de 109 200 000 euros. Ce montant correspond à la valeur 1 149,68 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1<sup>er</sup> octobre 2024. Déduction faite des dépenses déjà engagées par le pouvoir adjudicateur, ce montant est adapté semestriellement en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction précité.

### **Art. 3.**

Les dépenses visées à l'article 2 sont imputables à charge des crédits du Fonds d'investissements publics scolaires.



### III. PROGRAMME DE CONSTRUCTION

Le programme de construction pour 780 élèves, en supplément aux 800 élèves du lycée existant, soit pour un total de 1'580 élèves sur le campus scolaire prévoit notamment :

#### 1. Structure d'enseignement

- 5 salles de classe (30 élèves)
- 8 salles de classe (24 élèves)
- 28 salles de classe (18 élèves)
- salle de classe (8 élèves)
- 10 espaces « think-tanks » à environ 12 m<sup>2</sup> pour travail individuel
- casiers pour élèves

#### Biologie

- laboratoire biologie
- salle de préparation et dépôt

#### Éducation musicale

- salle éducation musicale
- salle de préparation et bureau

#### Éducation artistique

- salle éducation artistique
- salle de préparation et dépôt

#### Module technologie

- laboratoire électrotechnique
- salle « makerspace »  
salle de préparation, bureau et dépôt

#### Module informatique

- 7 salles informatique
- 3 laboratoires des nouveaux médias
- 2 laboratoires ateliers
- salle serveur
- salle de préparation y compris bureau et dépôt

#### Formation professionnelle : Métiers de la construction

- 2 ateliers métiers de la construction
- 2 salles d'instruction
- atelier outillages et grandes machines
- 2 dépôts ateliers et 1 stockage pour productions des élèves
- emplacements pour gravats (conteneurs) et silo-tour



- salle de préparation, bureau et dépôt
- vestiaires, sanitaires et douches

#### **Formation professionnelle : Alimentation**

- 2 ateliers cuisine pédagogique (dont 1 cuisine d'apprentissage)
- 2 salles d'instruction
- 5 chambres froides
- salle de restauration
- pâtisserie
- office de distribution
- plonge
- local de nettoyage et de poubelle
- salle de préparation, bureau, dépôt et réserve
- vestiaires, sanitaires et douches

## **2. Structure d'administration**

### **Direction**

- bureau directeur adjoint
- secrétariat de direction
- bureau coordinateurs de cycle (3 personnes)

### **Locaux à disposition du corps enseignant**

- salle de réunion (20 personnes)
- salle de préparation (6 personnes)
- vestiaire et sanitaires

### **Service psychologique**

- 2 bureaux
- salle de réunion (8 personnes)

### **Service technique**

- atelier de maintenance

## **3. Structure d'accueil**

### **Séjour**

- hall d'entrée et loge concierge
- espace pause et jeux
- salle de réunion pour organisation des élèves

### **Restauration**

- restaurant de 220 places



- cuisine de préparation et plonge
- espace self-service
- dépôt boissons

#### **4. Infrastructures de sport**

- salle de fitness / musculation
- salle de gymnastique
- local de nettoyage
- vestiaires, sanitaires et douches

#### **5. Aménagements extérieurs**

- parvis de l'entrée principale
- terrasse restaurant pédagogique
- cour de récréation intérieure
- extension du parking existant passant de 60 à 90 emplacements, dont 6 points de recharge pour véhicules électriques
- aménagement de 4 quais de bus supplémentaires le long de la route de Bastogne
- aire de stationnement pour 80 vélos pour arriver à un total de 108 vélos



## IV. PARTIE TECHNIQUE

### 1. Parti urbanistique

#### 1.1 Implantation

Le terrain de construction, d'une superficie de 85a et 32ca (n° cadastraux 678/3286, 678/3287, 678/3288 et 678/3289 sis aux lieu-dit Cleveland et route de Bastogne), est adjacent au site du Lycée Edward Steichen de Clervaux, qui a ouvert ses portes en septembre 2018, et en proximité directe de la gare ferroviaire de Clervaux. Il se trouve en contrebas d'une maison unifamiliale longeant la route de Bastogne (RN18).

Entre la route de Bastogne et le terrain disponible pour l'extension du lycée, il existe un dénivelé important d'environ 5 mètres. Actuellement, le terrain est utilisé comme parking provisoire par le lycée.



#### 1.2 Accessibilité

Le projet d'extension a été défini dans le respect du règlement grand-ducal du 8 février 2023 relatif à l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public et des voies publiques portant



application des articles 2, 3 et 5 de la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs.

Il garantit une continuité des cheminements, sans rupture, entre les différents volumes du projet, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments.

### **Cheminements et accès internes**

Les niveaux de référence définis dans le lycée existant sont repris dans l'extension, ce qui permet des connexions fluides et cohérentes à travers l'ensemble du complexe scolaire. Les liaisons intérieures sont renforcées par un volume de jonction limité à deux niveaux, prolongeant le hall d'entrée existant sans perturber les fonctions actuelles. Seul le « makerspace » du premier étage est relocalisé dans l'extension.

### **Connexions au réseau de transport et mobilités douces**

L'organisation des accès au site s'appuie sur un vaste parvis piétonnier pavé, situé à l'est, qui relie la piste cyclable, la gare CFL, les quais de bus, le lycée et la cour intérieure. Ce parvis est divisé en deux parties par le volume de liaison entre bâtiment existant et extension, créant un nouvel accès sud directement connecté au parking situé le long de la route de Bastogne.

Un second accès, à l'ouest, prend la forme d'un patio, conçu selon les mêmes principes que le parvis principal. La gestion des niveaux entre le parking et le patio est assurée par un mur de soutènement végétalisé.

L'ensemble des accès est pensé pour offrir des cheminements piétons continus et sécurisés. Des bandes végétalisées et zones ombragées ponctuent les espaces extérieurs, servant à la fois de lieux de détente pour les élèves et d'éléments de gestion durable des eaux de pluie grâce à l'intégration d'un bassin de rétention végétalisé.

À proximité de la voirie et des quais de bus sont prévus une zone de livraison, deux places de stationnement pour personnes à mobilité réduite, ainsi qu'un abri vélo couvert et sécurisé.

### **Stationnements et organisation de la desserte motorisée**

L'extension du lycée entraîne une reconfiguration du parking longeant la route de Bastogne, dont la capacité passe de 60 à 90 emplacements, incluant des places PMR et des points de recharge pour véhicules électriques. L'ensemble est traité avec des matériaux perméables et un aménagement végétalisé.

Deux arrêts de bus existants sont maintenus le long de la route de Bastogne. En complément, quatre nouveaux quais sont installés devant l'aile des ateliers existants. Ces quais assurent une desserte directe du lycée et sont connectés aux bâtiments via des cheminements piétons vers le patio et la terrasse du restaurant pédagogique.

Enfin, une zone logistique fermée par un portail coulissant permet un accès contrôlé aux livraisons pour le module « métiers de la construction », au sud du site.



## 2. Parti architectural

### 2.1 Concept urbanistique et spatial

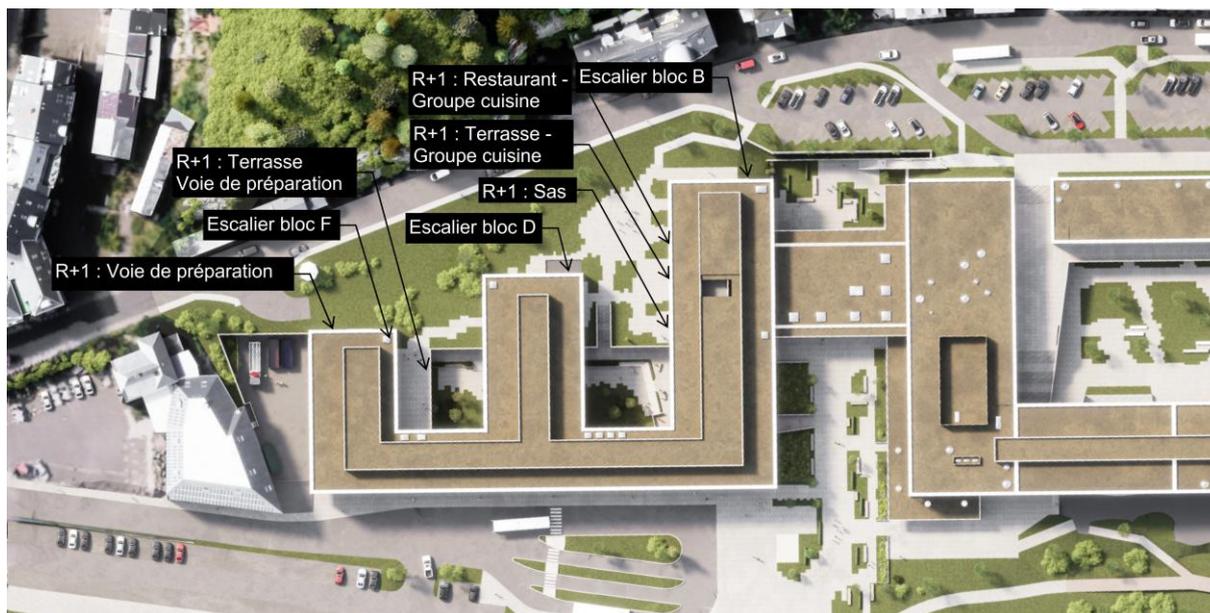
Le concept architectural du bâtiment existant du lycée se définit par un ensemble à identité propre et respectueux du paysage naturel. L'objectif à terme est de créer un campus scolaire cohérent et homogène. Cet objectif est mis en œuvre par une attention particulière portée aux caractéristiques linéaires du site, telles que l'axe de la vallée et la ligne du chemin de fer, ainsi qu'à la transition vers l'entrée de la localité, caractérisée par un tissu résidentiel composé principalement de maisons individuelles devenant progressivement plus dense vers le centre.

Dans cette logique d'intégration territoriale, la nouvelle extension reprend les grands principes d'orientation et de volumétrie du site. Elle est pensée comme une réponse à l'environnement construit et au paysage en pente. Les volumes construits suivent les lignes du terrain naturel, tout en respectant les gabarits et les hauteurs du bâti existant.

La composition générale articule les espaces bâtis et non bâtis dans une continuité fonctionnelle et paysagère, notamment en assurant l'ouverture de la cour intérieure vers les espaces publics et les circulations alentour. Cette cour, placée à un niveau inférieur, devient un espace de rencontre central qui structure l'ensemble du projet.

Par ailleurs, la situation du site en zone inondable a influencé certains choix fondamentaux du projet urbain : suppression d'un sous-sol, retrait des façades au rez-de-chaussée et ouverture de la cour afin de permettre l'expansion des eaux de crue. Les installations techniques, pour des raisons de sécurité et d'accessibilité, sont ainsi regroupées en toiture dans une galerie technique peu visible depuis l'espace public.

### 2.2 Concept fonctionnel



Un volume de liaison entre le bâtiment existant et la nouvelle extension permet des liaisons spatiales et visuelles au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage entre les 2 entités. La capacité



d'accueil du hall d'entrée principale est ainsi augmentée. Le fonctionnement du hall existant reste inchangé, celui-ci s'étend dans le volume de liaison et permet de rejoindre directement au rez-de-chaussée le nouveau restaurant et sa zone « Self-Service », la salle d'éducation musicale ainsi que les couloirs menant vers les salles « Métiers de la construction ».

Ce volume borde une nouvelle cour vers la route de Bastogne permettant une ouverture sur celle de la salle de fête existante. Un nouvel escalier permet de rejoindre l'extension du parking existant le long de la route de Bastogne.

En plus de ses fonctions de distribution, ce volume de liaison inclut un espace jeux, un espace pause et une loge concierge au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage un espace « Makerspace », une salle de réunion, une salle de préparation et des locaux de l'ensemble cuisine et le restaurant d'apprentissage.

### **Formation professionnelle – Métiers de la construction**

Au rez-de-chaussée, regroupés autour de la cour principale, se situent les locaux de l'ensemble « formation professionnelle - métiers de la construction ». Des salles de classes marquent le début et la fin de cet ensemble, les premières disposent d'accès directs à la cour principale, les dernières s'orientent vers la gare de bus. Les 2 grands ateliers et leurs locaux annexes sont situés au sud du bâtiment et sont directement accessibles depuis une cour facilitant la livraison de matériaux. Des locaux sanitaires et vestiaires sont situés à la jonction des différentes ailes, à proximité du sas d'accès à la cour principale.

### **Formation professionnelle – Alimentation**

Au 1<sup>er</sup> étage, entre le volume de liaison et la toiture terrasse, les locaux de l'ensemble « formation professionnelle - alimentation » sont implantés. Ils disposent de plusieurs accès directs au 1<sup>er</sup> étage, permettant l'utilisation de la toiture terrasse par le restaurant, la livraison de fournitures et l'évacuation de déchets de plein pied depuis le nouvel accès carrossable parallèle à la route de Bastogne.

### **Infrastructures de sport**

Un ensemble de locaux complétant les infrastructures sportives de l'existant est joignable depuis le 1<sup>er</sup> étage en provenance de l'escalier principal ou depuis le sas au 1<sup>er</sup> étage menant à la terrasse. Des salles de sport spécifiques sont prévues pour enseigner notamment la danse, le yoga et la musculation. Des locaux sanitaires et vestiaires y sont également prévus.

### **Structure d'administration**

Au 1<sup>er</sup> étage, à proximité de l'escalier principal, des locaux administratifs s'organisent le long du couloir et parallèles à la circulation principale permettant un fonctionnement indépendant du flux des élèves.

### **Salles de classe**

À proximité de la structure administrative au 1<sup>er</sup> étage, se retrouve le cycle inférieur composé de 12 salles de classe, une classe mosaïque, deux espaces « think-tanks » et des sanitaires dédiés. Le cycle inférieur bénéficie d'un accès direct à l'extérieur vers une terrasse qui surplombe la cour principale.



Au 2<sup>e</sup> étage, l'escalier principal mène directement à un ensemble de 8 salles de classe. La circulation principale qui distribue ces classes dessert également trois autres secteurs de l'extension, à savoir l'ensemble « biologie », l'ensemble « module technologie » et l'ensemble « module informatique ».

### **Module informatique**

Le module informatique est segmenté en trois tronçons :

- à proximité immédiate de l'entrée et en liaison avec les autres espaces se situe un « SharedMakerspace » informatique ;
- au centre, le module comprend 4 salles informatiques ;
- à proximité du monte-charge et d'un escalier secondaire se trouvent des locaux dédiés au BTSi, qui, grâce à leur emplacement, peuvent fonctionner indépendamment du reste du lycée, en bénéficiant notamment d'un accès direct depuis cet escalier secondaire.

### **Module technologie**

Comme le module informatique, le module technologie s'organise en plusieurs entités avec un « SharedMakerspace » complété par un ensemble composé principalement de salles de classe, d'un laboratoire électrique et d'une salle de préparation, notamment relié par une large circulation qui inclut également 2 espaces « think-tanks ».

Situé au centre de l'extension, le module de technologie forme un pont au-dessus de la nouvelle cour.

### **Biologie**

L'aile des salles des sciences est semblable à celles du bâtiment existant avec notamment un laboratoire plus spécifique lié à une salle de préparation.

### **Éducation musicale**

La salle d'éducation musicale se situe au rez-de-chaussée, en lien direct avec le hall d'entrée. Elle se trouve à proximité immédiate de la salle des fêtes, permettant un usage souple pour les activités musicales et les événements collectifs.

### **Éducation artistique**

La salle d'éducation artistique est également implantée au rez-de-chaussée, à proximité des espaces dédiés à la formation professionnelle – métiers de la construction. Cette localisation favorise une organisation cohérente des pôles pédagogiques liés aux pratiques créatives et manuelles.

## **2.3 Architecture**

L'extension du lycée se compose de trois étages surmontés d'un étage technique.

Les trois étages s'organisent autour d'un volume principal qui s'étire parallèlement à la gare de bus. Ce corps central est prolongé vers la route de Bastogne par trois ailes perpendiculaires, formant une structure en peigne. Cette configuration assure une bonne répartition des fonctions, favorise l'éclairage naturel et intègre harmonieusement l'extension



dans son environnement. L'étage technique, discret, vient coiffer l'ensemble sans en rompre l'équilibre architectural.

Les façades sont conçues avec des socles résistants en béton préfabriqué apparent pour assurer une bonne durabilité. Au-dessus, une façade isolante à enduit épais de teinte claire complète l'aspect visuel. Certains volumes particuliers, comme celui reliant le bâtiment existant à l'extension, sont mis en valeur par des panneaux de grand format.

Les ouvertures vitrées des salles de classe, ateliers, du restaurant, de l'accueil et de l'administration disposent de vantaux de ventilation protégés par des tôles perforées fixes extérieures, tandis que des stores extérieurs à lamelles orientables assurent la protection solaire.

Les toitures plates sont réalisées principalement avec des dalles en béton ou des charpentes en bois. Des toitures végétalisées permettent une rétention partielle de l'eau pluviale, réduisant ainsi les besoins en volumes de rétention et améliorant l'inertie thermique globale du bâtiment. Elles sont pour la plupart recouvertes de panneaux photovoltaïques.

## 2.4 Choix des matériaux

Les matériaux utilisés correspondent aux critères de qualité tels que :

- bonne résistance à l'usure et bon vieillissement dans le temps ;
- durabilité et matériaux écologiques ;
- conformité au concept énergétique ;
- conformité aux principes de l'architecture intemporelle
- entretien facile.

Les espaces communs (couloirs, cages d'escaliers, hall d'entrée, restaurant, cafétéria, etc.) se caractérisent par des finitions brutes, notamment avec du béton apparent pour les éléments porteurs.

Les lieux de séjours, tels que les salles de classe, les bureaux, bénéficient d'une finition lisse claire, créant ainsi une ambiance conviviale.

### Eléments structurels

- béton vu et béton vu de teinte claire ;
- charpente en bois pour les auvents du hall d'entrée ;
- structure hybride bois/acier/béton pour la partie surplombant la cour intérieure ;
- colonnade en poteaux mixtes acier/béton pour le passage vers la cour.

### Façade

- système de façade isolante minérale en panneaux de laine minérale avec enduit épais ;
- parement de façade préfabriqué en béton vu pour les socles ;
- revêtement en bardage de fibre-ciment ou de fibre-bois ;
- menuiseries métalliques en profilés d'aluminium à coupure thermique et triples vitrages isolants ;
- protection solaire: stores à lamelles en aluminium.



## Toiture

- toiture verte avec isolation thermique en laine minérale et membrane d'étanchéité pour les toitures plates.

## Revêtements de sol

- salles de classe, salles d'éducation musicale et artistiques : bois ;
- ateliers, dépôts et salles d'instructions des métiers de la constructions et de l'éducation artistique : béton lissé ;
- vestiaires, cuisines, restaurants, locaux techniques, locaux d'entretien et de maintenance : carrelage ;
- infrastructures de sport : bois et sol synthétique.

## Revêtements muraux

- éléments porteurs : béton vu ;
- éléments non porteurs : finition lisse de teinte claire, avec partiellement des panneaux acoustiques ;
- sanitaires, locaux douches, vestiaires et cuisine de production : carrelage mural.

## Plafonds

- salles de classe normales, salles de classe spéciales, ateliers, sanitaires, locaux techniques, locaux de stockage : béton vu ;
- couloirs rez-de-chaussée et ateliers : faux-plafonds acoustiques pour les zones techniques ;
- restaurant et self-service : béton vu ;
- salle polyvalente : béton vu et panneaux acoustiques en bois.

## Alentours

- revêtements, pavages, bassins et éclairage : identiques au bâtiment existant ;
- parvis actuel : réutilisation des dalles existantes ;
- calepinage : repris et adapté aux nouveaux cheminements ;
- espaces verts : gravier végétalisé (type pelouse macadamisée) ;
- plantations : haies, prairies fleuries, bandes de vivaces ;
- talus : prairie fleurie régionale ;
- bassins de rétention : peu profonds et enherbés.

## 3. Parti constructif

### 3.1 Fondations

Le nouveau bâtiment est fondé sur des pieux de diamètre variable ancrés dans les couches rocheuses des schistes, à une profondeur d'environ 10 mètres. Des longrines enterrées relient les têtes de pieux entre elles et donnent une stabilité générale à la structure des fondations. Les dalles de sol des bâtiments peuvent être posées directement sur le remblai isolant en place.



### 3.2 Structures

La structure portante du projet est comparable à celle du lycée existant. Il s'agit principalement d'une structure en béton armé permettant de réaliser une structure durable et robuste. La structure verticale est composée en majorité de colonnes ainsi que de quelques voiles en béton armé. Les dalles permettent l'intégration de gaines techniques ainsi que l'absorption et le stockage d'énergie thermique.

Dans une seule zone du projet, au 1<sup>er</sup> niveau, une structure métallique est mise en œuvre afin de franchir de grandes portées. Cette partie fonctionne comme un pont, reposant à ses extrémités sur des voiles en béton et soutenue en son centre par des colonnes. Le plancher y est constitué d'une poutre principale à laquelle sont rattachées des poutres secondaires supportant une dalle en bois.

Des joints de dilatation traversent le bâtiment afin de garantir une flexibilité des différentes parties de la structure. Le contreventement des parties du bâtiment est assuré par des voiles massifs continus à travers les étages.

Le lycée est séparé du parking longeant la route de Bastogne par des murs de soutènement en béton armé.

## 4. Concept énergétique et durabilité

Le projet s'inscrit dans la stratégie de l'État de réaliser des constructions durables, respectueuses de l'environnement et à faible consommation énergétique.

Le concept énergétique se caractérise par des systèmes de ventilation à haute efficacité, des systèmes de chauffage et de rafraîchissement performants, un éclairage intelligent et faiblement consommateur, un choix d'équipements sanitaires permettant une diminution des consommations en eau du bâtiment et divers autres équipements cumulant la durabilité et efficacité énergétique du projet.

### 4.1 Consommation en énergie et performances thermiques

La construction s'inscrit dans la catégorie des bâtiments fonctionnels telle que définie par le règlement grand-ducal concernant la performance énergétique des bâtiments (RGDPE) et se base sur l'objectif d'un bâtiment « Nearly Zero Energy Building » (NZEB).

Les exigences minimales applicables dans le cadre du RGDPE pour les bâtiments fonctionnels concernent notamment l'isolation thermique d'hiver (valeurs  $U_{max}$  pour toutes les parois délimitant le volume protégé) les protections thermiques d'été (surfaces des fenêtres et protections solaires), l'étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment, la prévention des ponts thermiques, les conduites de distribution (eau chaude sanitaire, chauffage, ventilation, froid), les réservoirs d'eau froide et d'eau chaude et divers autres dispositifs structurels permettant de diminuer considérablement les consommations énergétiques. Ces derniers éléments se rapportent en particulier aux aspects liés à la ventilation des locaux et l'impact de ce poste sur le calcul de performance globale pour le besoin en énergie pour le chauffage ainsi qu'à la consommation en énergie primaire.



## 4.2 Consommation en énergie électrique

La réduction conceptuelle des besoins énergétiques du bâtiment consiste également dans la gestion des apports solaires et la valorisation de l'éclairage naturel. Les choix techniques retenus, en lien étroit avec l'objectif NZEB intègrent une optimisation de l'ensemble des consommations énergétiques, notamment celles en électricité.

## 4.3 Énergies renouvelables

La stratégie énergétique du projet se caractérise entre autres par une couverture maximale sous forme d'énergies renouvelables dont notamment la production d'énergie électrique à l'aide de panneaux photovoltaïques. Ainsi, environ 2'500 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sont installés avec une puissance de quelque 550 kWc.

La production d'énergie totale annuelle de l'installation photovoltaïque est estimée à environ 500 MWh. Le taux d'autoconsommation est estimé à environ 44 %.

## 4.4 Gestion des déchets

Une gestion des déchets est rigoureusement encadrée à chaque phase du projet, privilégiant le tri, le recyclage et l'élimination responsable afin de minimiser l'impact environnemental et de respecter les réglementations en vigueur.

## 5. Installations techniques

### 5.1 Installation de froid et de chauffage

#### Production et distribution de chaleur

Lors de la conception de la partie existante du LESC, une réserve en chaleur pour une éventuelle extension a été envisagée au niveau de la capacité de la chaufferie. La production de chaleur située dans la partie existante du lycée est assurée par deux chaudières à granulés de bois, d'une puissance totale de 700 kW, capacité suffisante pour alimenter l'extension, indépendant de l'échangeur existant.

Les salles de classe, les bureaux, les salles de réunion, les vestiaires, la zone de fitness, les zones de circulation et les locaux de stockage sont équipés de radiateurs. Le hall d'entrée, faisant office de jonction avec la partie existante est doté d'un plancher chauffant.

Pour les ateliers affectés au lot « formation professionnelle - métiers de la construction » des planchers chauffants sont installés de manière à ne pas entraver les aménagements muraux et afin d'alléger les installations sous les dalles.



## **Production et distribution de froid**

La production d'énergie frigorifique est assurée par une machine frigorifique d'une puissance d'approximativement 50 kW, installée en toiture.

Le refroidissement se limite aux locaux informatiques et laboratoires ainsi qu'à l'alimentation des batteries froides des groupes de ventilation des cuisines pédagogiques, de la zone « Self-Service » et du restaurant.

Un système de compteurs d'énergie thermique permet de réaliser un monitoring continu des installations afin d'optimiser leur fonctionnement.

## **5.2 Installation de ventilation**

Le bâtiment est entièrement équipé d'une ventilation mécanique à double flux avec récupération de chaleur, répartie en différentes zones de ventilation indépendantes. Dans les salles de classe et les bureaux, la ventilation est réglée en fonction de la concentration CO<sub>2</sub> mesurée par détecteurs. Le principe de ventilation repose sur une alimentation en air neuf gainée vers les circulations pour ensuite être pulsée via un caisson de transfert en partie basse vers les locaux. L'air vicié est aspiré sous le plafond et extrait vers un gainage classique au-dessus de la porte. Toutes les autres zones sont ventilées en fonction de leurs besoins spécifiques par une pulsion et une reprise gainée de l'air.

En complément, la plupart des locaux peut également être ventilée naturellement par des ouvrants.

En période estivale, un mode de rafraîchissement nocturne par une ouverture des fenêtres est effectué dans l'ensemble du bâtiment.

## **5.3 Installations sanitaires**

### **Approvisionnement en eau potable**

Le site est approvisionné en eau potable depuis la route de Bastogne. Le compteur d'eau principal est situé dans un local technique au premier étage.

### **Production d'eau chaude sanitaire**

Différents modes de production d'eau chaude sanitaire sont prévus afin de répondre au mieux aux besoins du lycée. Cette approche permet de garantir des solutions optimales d'un point de vue énergétique, hygiénique et confort d'utilisation.

L'eau chaude sanitaire des différents vestiaires et du restaurant est produite de manière centralisée à l'aide d'un échangeur de chaleur et de deux ballons de stockage de 1000 litres. Un réseau de bouclage de l'eau chaude est également prévu afin d'éviter tout risque de développement de légionnelles.

Dans les zones présentant une faible consommation en eau chaude sanitaire, la production y relative est assurée par des boilers électriques décentralisés et placés à proximité immédiate



des points de puisage. Cette solution évite une perte thermique due à la circulation de l'eau et réduit les risques de légionellose.

## **Équipements sanitaires**

Le choix des équipements sanitaires repose sur deux critères principaux : la réduction des consommations d'eau, grâce à l'utilisation de robinetteries à débit réduit et d'urinoirs secs, ainsi que la pérennité des installations, assurée par des appareils sanitaires robustes et durables.

## **Protection incendie**

Des extincteurs adéquats et des colonnes sèches sont répartis à l'intérieur du bâtiment, conformément aux réglementations en vigueur.

## **5.4 Installations électriques**

### **5.4.1 Installations moyenne tension**

Le nouveau bâtiment est alimenté depuis le réseau de distribution moyenne tension du bâtiment existant, où des modifications sont prévues au niveau du local moyenne tension.

Cependant, un nouveau transformateur de type sec est installé dans l'extension, ainsi qu'un local moyenne tension distinct, abritant les cellules nécessaires au bouclage du réseau et à l'alimentation du transformateur.

### **5.4.2 Installations basse tension et courant fort**

#### **Distribution électrique**

Le tableau général basse tension (TGBT) du lycée est alimenté depuis le local moyenne tension. Il alimente les différents tableaux électriques répartis dans le nouveau bâtiment.

Le comptage principal est situé dans la partie existante. Pour l'installation photovoltaïque, un compteur séparé est prévu.

Un système de compteurs d'énergie électrique permet de réaliser un monitoring continu de la consommation du bâtiment.

#### **Éclairage**

L'éclairage naturel est pris en compte autant que possible dans les différents locaux, permettant de réduire les heures de fonctionnement de l'éclairage artificiel et de diminuer significativement la consommation d'énergie électrique.

En addition, un complément d'éclairage artificiel est mis en place et géré par des détecteurs de présence.

Une importance et un soin particulier sont apportés aux différents paramètres comme l'éblouissement, l'homogénéité et le rendu des couleurs pour un confort visuel optimal.



## **Éclairage de secours**

Une alimentation sécurisée pour les équipements informatiques et de sécurité est prévue afin de garantir un fonctionnement continu en cas de perte de courant.

L'alimentation des éclairages de secours et de sécurité est assurée par une centrale de secours.

Des blocs d'éclairage de secours à technologie LED sont utilisés pour le balisage des chemins de fuite.

## **Éclairage extérieur**

Les luminaires extérieurs dirigent le flux lumineux vers le bas afin de limiter la pollution lumineuse. La technologie LED est utilisée afin de limiter la consommation électrique. Son réglage intelligent (heures de fonctionnement adaptées, réduction de la luminosité) permet de limiter la pollution lumineuse, conformément aux lignes directrices du guide d'orientation relatif à la réduction de la pollution lumineuse, élaborées par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité. La commande des luminaires s'effectue via un interrupteur crépusculaire, combiné à des détecteurs de présence.

### **5.4.3 Installations courant faible**

#### **Installation de détection incendie**

Le bâtiment est équipé d'une installation de détection incendie automatique. Quatre centrales de détection sont prévues dans des locaux spécifiques.

Les éléments de sécurité comme les portes et clapets coupe-feu, le groupe de ventilation et les portes électriques sont desservis par ces centrales.

Une alimentation de secours autonome assure le bon fonctionnement des centrales.

#### **Réseau de communication et téléphonique**

Un réseau structuré est déployé dans le nouveau bâtiment. Ce réseau permet également de garantir une couverture WIFI générale dans tout le bâtiment. La mise en place d'une installation de couverture pour le réseau de radiocommunication numérique « Réseau National Intégré de Radiocommunication » (RENITA), dédié aux services de sécurité et de secours du Grand-Duché de Luxembourg, est également prévue.

#### **Contrôle d'accès**

L'ensemble des portes extérieures ainsi que les portes intérieures sont équipés d'un système de contrôle d'accès par carte avec gestion centralisée et transfert d'informations au serveur.



## **Multimédia**

Des écrans LED multimédia sont prévus dans les salles de classe et dans les zones d'apprentissage.

## **Installation ascenseurs**

Les ascenseurs sont des modèles ne nécessitant pas de local machine. Ils sont peu énergivores, accessibles pour les personnes à mobilité réduite et dotés d'un variateur de fréquence et d'un système de freinage à récupération d'énergie.

## **5.5 Équipements et installations techniques spéciales**

### **Cuisine**

La cuisine de production, située dans le bâtiment existant, assure la préparation des repas destinés aux élèves et au personnel du lycée. Conçue dès l'origine avec une capacité suffisante pour couvrir les besoins d'une extension future, cette cuisine centralisée permet une production efficace, respectant les normes d'hygiène en vigueur, avec des zones dédiées pour le stockage, la préparation et la gestion des déchets. Tous les plats sont préparés à base de produits frais, dans une logique de qualité nutritionnelle et de durabilité.

Dans le cadre de l'extension, un espace de restauration de type self-service est aménagé, permettant aux élèves de choisir librement leur repas dans un cadre fonctionnel et convivial. Situé à proximité de la cuisine de production, l'espace de self-service permet une distribution fluide et rapide des repas, en cohérence avec l'organisation fonctionnelle du site.

Par ailleurs, l'extension intègre également une cuisine d'apprentissage, spécifiquement conçue pour les formations professionnelles dans les domaines de la restauration et du service. Cet espace pédagogique est équipé de postes de travail adaptés à l'enseignement, permettant aux élèves de se former dans des conditions proches de la réalité professionnelle, tant en cuisine qu'en salle. La section « Formation professionnelle – Alimentation » répond aux standards actuels des écoles d'hôtellerie, les finitions étant similaires à celles définies pour la cuisine de production – RESTOPOLIS – située dans le bâtiment existant. La séparation fonctionnelle entre la cuisine d'apprentissage et la cuisine de production garantit la compatibilité entre les usages pédagogiques et opérationnels.

### **Équipements spéciaux**

L'enveloppe budgétaire des équipements spéciaux prévue au présent projet de loi comprend les équipements spéciaux fixes raccordés à la structure des bâtiments. Les équipements didactiques mobiles sont à charge des budgets du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.



## 6. Aménagements extérieurs

### 6.1 Aménagement des surfaces extérieures

#### Concept paysager

Les mêmes matériaux et couleurs que ceux utilisés pour le bâtiment existant du lycée sont repris, tant au niveau des revêtements de sol, des pavages et des bassins de rétention, qu'au niveau de l'éclairage. Ceci vaut également pour les plantations.

Les extérieurs se composent des espaces suivants

- la cour de récréation intérieure ;
- la terrasse du restaurant pédagogique et l'accès de livraison ;
- les aménagements paysagers accompagnant les stationnements et les quais de bus ;
- la zone de dépôt et de livraison des ateliers au sud.

#### Cour de récréation intérieure

La cour intérieure est un espace multifonctionnel à deux niveaux. Le niveau supérieur est un chemin pavé qui garantit les différents accès au bâtiment. Le niveau inférieur combine un espace vert, un bassin de rétention et une zone de compensation des crues.

La cour est accessible à la fois depuis l'extérieur via le parvis d'entrée, depuis l'intérieur du bâtiment, ainsi que depuis la terrasse du restaurant pédagogique.

#### Terrasse du restaurant pédagogique et accès de livraison

Une partie du nouveau bâtiment est intégrée dans le talus existant. Afin de maximiser l'utilisation et la végétalisation des espaces extérieurs, la toiture du rez-de-chaussée est aménagée en espace pour installer des tables et des chaises en terrasse pour le restaurant pédagogique. Limité par la hauteur de substrat sur la structure, un système de butte plantée permettant de végétaliser au maximum l'espace est prévu.

Un accès depuis la route de Bastogne est réalisé en chemin bi-bande limitant l'imperméabilisation de l'espace. Le chemin dessert une zone de la livraison / zone de retournement pour le restaurant et les pompiers. Cette zone est prévue dans le même pavé que la terrasse permettant une homogénéité dans l'utilisation des matériaux.

#### Aménagements paysagers accompagnant les stationnements et les quais de bus

Les dispositifs liés à la capacité, à l'accessibilité et à la desserte du parking ont été abordés dans le chapitre « Accessibilité ». Le présent paragraphe met l'accent sur les qualités d'intégration paysagère.

Le parking végétalisé est réalisé avec des matériaux perméables et structuré par des plantations régulières, offrant un cadre verdoyant et ombragé, en rupture avec l'image traditionnelle du parking minéral.

Des haies basses et des bandes plantées assurent la transition douce entre les zones de stationnement et les bâtiments.



### **Zone de dépôt et de livraison des ateliers**

L'accès à la zone de dépôt pour le module de formation « métiers de la construction » est fermé par un portail coulissant. Le traitement de cette zone reste fonctionnel, mais il est encadré par des bordures végétalisées assurant son intégration dans l'ensemble du site.



## VI. FICHE RÉCAPITULATIVE RELATIVE AUX COÛTS DE CONSOMMATION ET D'ENTRETIEN ANNUEL

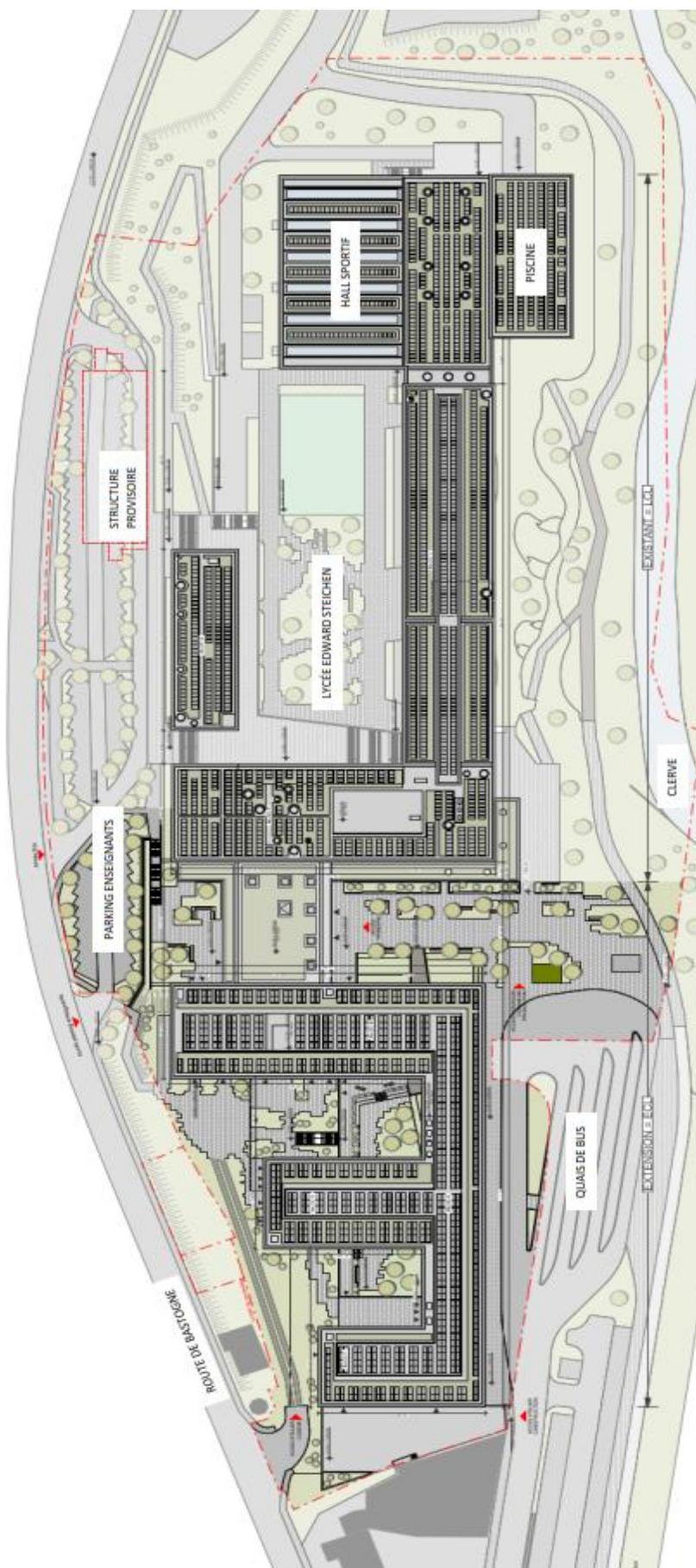
(selon l'art.79 du chap. 17 de la loi du 8 juin 1999 portant A) sur le budget,  
la comptabilité et la trésorerie de l'État)

|   |                   |
|---|-------------------|
| <b>FRAIS DE CONSOMMATION</b>                            | <b>107'000</b>    |
| Énergie thermique                                       | 35'000            |
| Énergie électrique                                      | 55'000            |
| Eau/Canalisations                                       | 17'000            |
| <b>FRAIS D'ENTRETIEN COURANT ET DE MAINTENANCE</b>      | <b>892'000</b>    |
| Bâtiment (~1 % du coût de construction hors techniques) | 578'000           |
| Installations et équipements techniques                 | 280'000           |
| alentours   | 34'000            |
| <b>PROVISIONS D'ENTRETIEN PRÉVENTIF</b>                 | <b>2'086'000</b>  |
| Bâtiment (~2 % du coût de construction hors techniques) | 1'156'000         |
| Installations et équipements techniques                 | 930'000           |
| <b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT SUPPLÉMENTAIRES</b>          | <b>9'850'000</b>  |
| Frais personnel   | 8'900'000         |
| Frais d'exploitation                                    | 950'000           |
| <b>TOTAL FRAIS TTC</b>                                  | <b>12'935'000</b> |

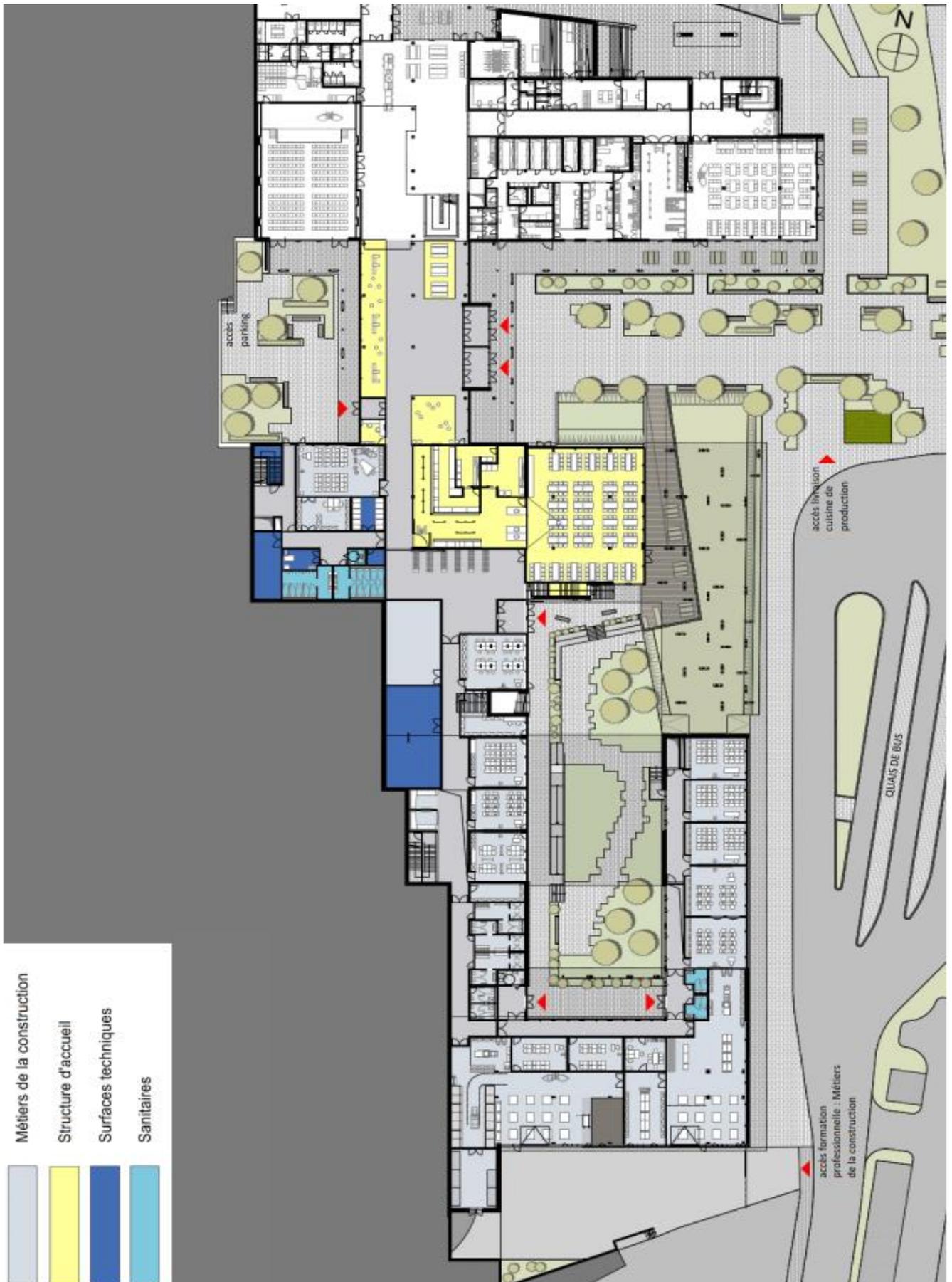


## VII. PLANS

- Implantation du campus scolaire
- Extension
- Rez-de-chaussée
- 1<sup>er</sup> étage
- 2<sup>e</sup> étage
- Toiture / étage technique
- Coupes
- Façades
- Vue aérienne au site

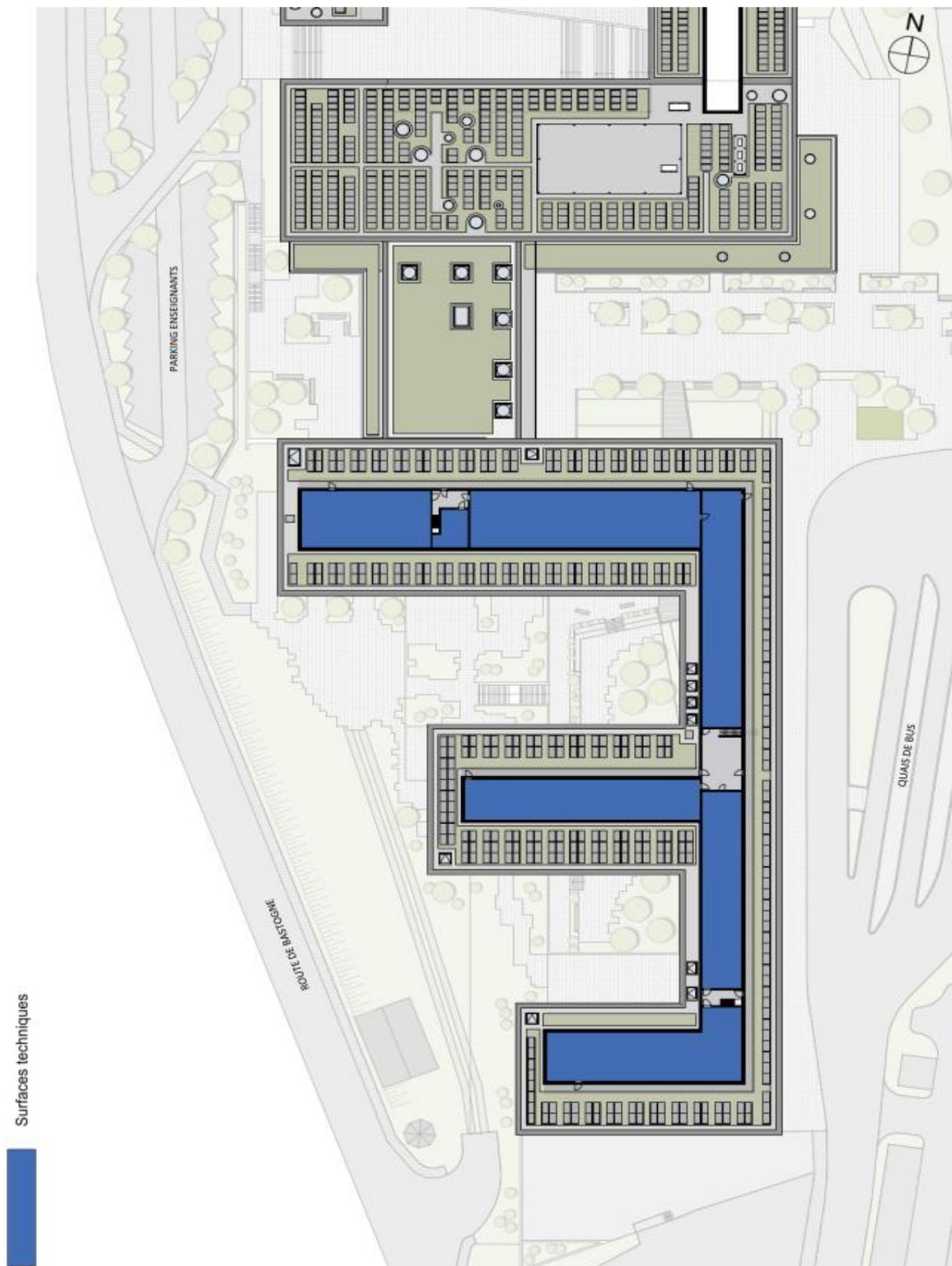


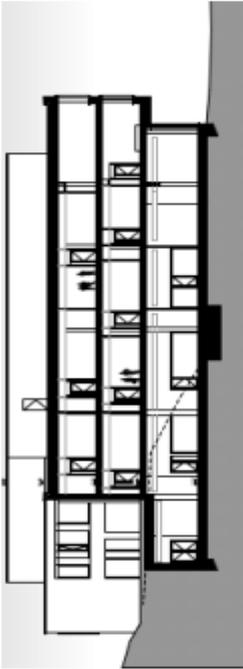
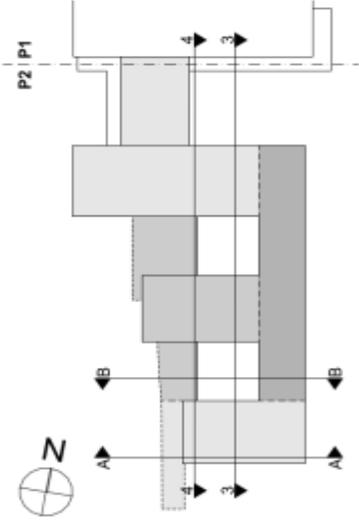




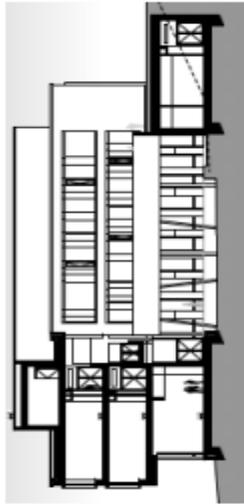




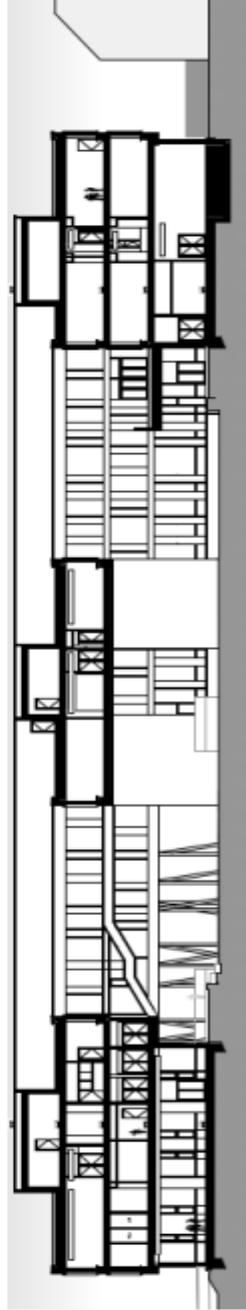




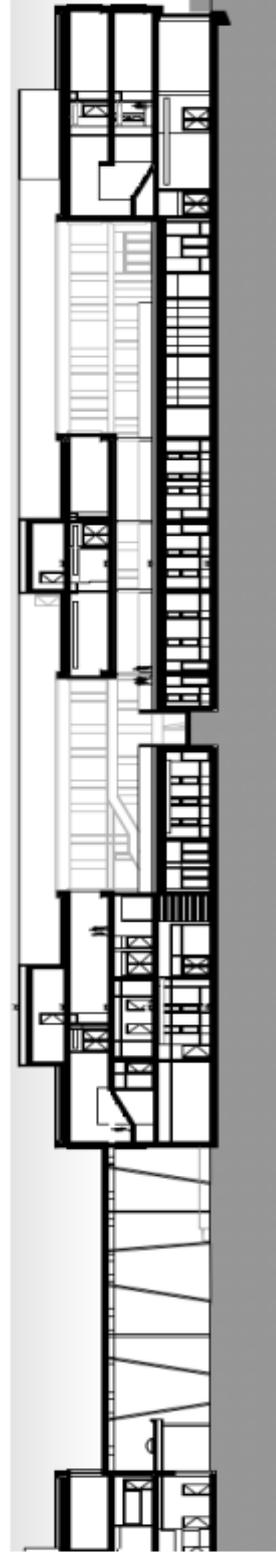
Coupe A



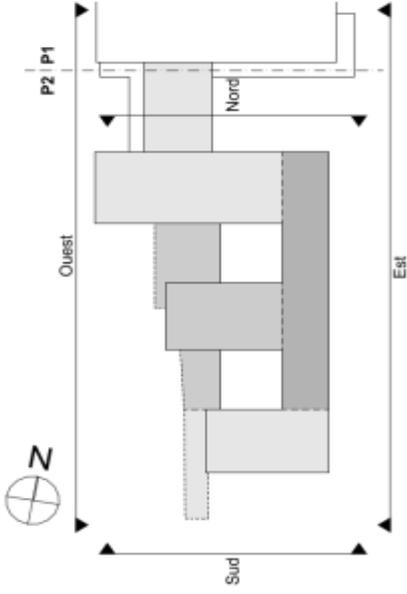
Coupe B



Coupe 3



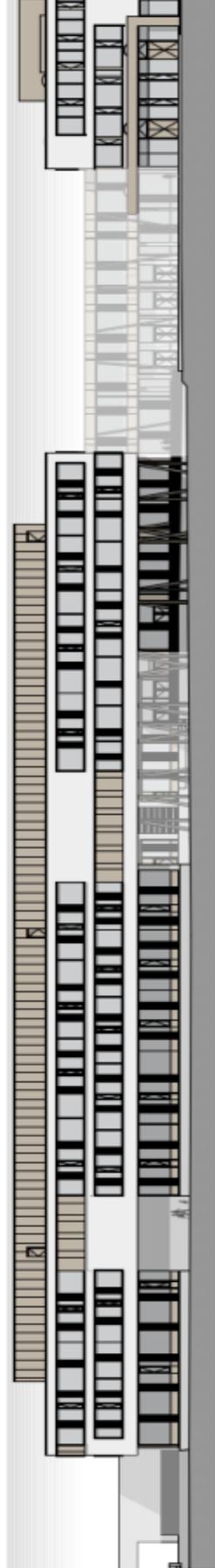
Coupe 4



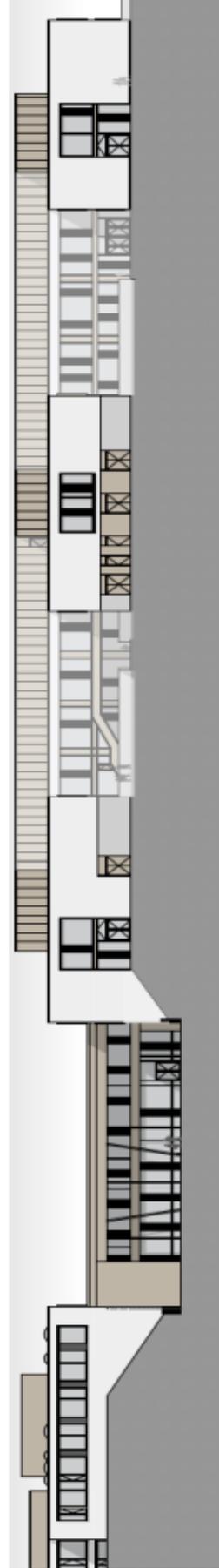
Façade Sud



Façade Nord



Façade Est



Façade Ouest





## I. COMMENTAIRE DES ARTICLES

### **Article 1<sup>er</sup>.**

Cet article autorise le Gouvernement à faire procéder à la construction de l'extension du Lycée Edward Steichen à Clervaux.

### **Article 2.**

Cet article détermine l'enveloppe budgétaire servant au financement du projet, rattachée à l'indice semestriel des prix de la construction valable au 1<sup>er</sup> octobre 2024 (valeur 1 149,68), sans préjudice des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux. Il comporte en outre la clause usuelle d'adaptation des coûts à l'évolution de cet indice.

### **Article 3.**

Cet article précise que les dépenses sont imputables sur les crédits du Fonds d'investissements publics scolaires.



## V. BUDGET

(indice 1 149,68 / octobre 2024)

|  |            |                    |
|--|------------|--------------------|
| <b>COÛT DE LA CONSTRUCTION</b>               |            | <b>64'339'000</b>  |
| Gros œuvre clos et fermé                     | 36'210'000 |                    |
| Installations techniques                     | 14'929'000 |                    |
| Parachèvement                                | 13'200'000 |                    |
| <b>COÛT COMPLÉMENTAIRE</b>                   |            | <b>10'970'000</b>  |
| Aménagements extérieurs                      | 4'458'000  |                    |
| Équipement mobilier et spéciaux*             | 5'954'000  |                    |
| Œuvre d'art                                  | 558'000    |                    |
| <b>COÛT TOTAL DES TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS</b> |            | <b>75'309'000</b>  |
| <br>   |            |                    |
| FRAIS DIVERS                                 |            | 2'259'000          |
| <br>   |            |                    |
| HONORAIRES                                   |            | 11'296'000         |
| <br>   |            |                    |
| RÉSERVE POUR IMPRÉVUS (5 %)                  |            | 4'443'000          |
| <br>   |            |                    |
| <b>COÛT TOTAL HTVA</b>                       |            | <b>93'307'000</b>  |
| <br>   |            |                    |
| TVA 17%                                      |            | 15'862'000         |
| <br>   |            |                    |
| <b>COÛT TOTAL TTC</b>                        |            | <b>109'169'000</b> |
| <br>   |            |                    |
| <b>ARRONDI À</b>                             |            | <b>109'200'000</b> |

\* Équipements spéciaux amovibles à charge du MENEJ



## CHECK DE DURABILITÉ - NOHALTEGKEETSHECK



La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de Adobe Systems Incorporated.

Ministre responsable :

Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

Projet de loi ou  
amendement :

Projet de loi relative à la construction de l'extension du Lycée Edward Steichen Clervaux

Le check de durabilité est un outil d'évaluation des actes législatifs par rapport à leur impact sur le développement durable. Son objectif est de donner l'occasion d'introduire des aspects relatifs au développement durable à un stade préparatoire des projets de loi. Tout en faisant avancer ce thème transversal qu'est le développement durable, il permet aussi d'assurer une plus grande cohérence politique et une meilleure qualité des textes législatifs.

1. Est-ce que le projet de loi sous rubrique a un impact sur le champ d'action (1-10) du 3<sup>ème</sup> Plan national pour un développement durable (PNDD) ?
2. En cas de réponse négative, expliquez-en succinctement les raisons.
3. En cas de réponse positive sous 1., quels seront les effets positifs et/ou négatifs éventuels de cet impact ?
4. Quelles catégories de personnes seront touchées par cet impact ?
5. Quelles mesures sont envisagées afin de pouvoir atténuer les effets négatifs et comment pourront être renforcés les aspects positifs de cet impact ?

Afin de faciliter cet exercice, l'instrument du contrôle de la durabilité est accompagné par des points d'orientation – **auxquels il n'est pas besoin de réagir ou répondre mais qui servent uniquement d'orientation**, ainsi que par une documentation sur les dix champs d'actions précités.

### 1. Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous.

Points d'orientation  
Documentation

Oui  Non

La priorité du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est d'offrir à tous les enfants et jeunes du Grand-Duché des opportunités éducatives aussi vastes qu'équilibrées. La garantie du droit à l'éducation et l'égalité des chances constituent les piliers d'un programme global de soutien scolaire au Luxembourg. Qu'il s'agisse de l'inclusion des élèves à besoins spécifiques, de la diversification de l'offre éducative ou du soutien financier aux familles, les lycées ont pour

### 2. Assurer les conditions d'une population en bonne santé.

Points d'orientation  
Documentation

Oui  Non

L'éducation a pour vocation de promouvoir la santé et le bien-être, tant physique que mental. À travers des cours, projets et activités, l'école sensibilise les élèves à l'importance d'un mode de vie sain. De nombreuses études démontrent le lien entre le niveau d'éducation et l'état de santé, ce qui souligne le rôle clé des établissements scolaires en matière de prévention.

Le projet prévoit des infrastructures variées qui contribuent directement à la santé des élèves : une salle de gymnastique, une salle de fitness et des vestiaires avec douches garantissent la pratique régulière d'activités physiques. En complément, le restaurant scolaire de 220 places, avec espace self-service et cuisine pédagogique, favorise une alimentation équilibrée et éducative.

Le bien-être psychologique est également pris en compte à travers la mise en place de deux bureaux pour le service



### 3. Promouvoir une consommation et une production durables.

Points d'orientation  
Documentation

Oui  Non

L'éducation vise également à promouvoir une consommation et une production durables. L'approche pédagogique repose sur des cours, des projets et des activités permettant aux élèves de développer une conscience écologique. Elle encourage la valorisation de la biodiversité, la réduction des déchets d'emballages, l'utilisation de ressources locales, la protection des eaux souterraines et des cours d'eau, ainsi que la préservation de la surface forestière nationale et sa gestion durable.

### 4. Diversifier et assurer une économie inclusive et porteuse d'avenir.

Points d'orientation  
Documentation

Oui  Non

Le projet s'inscrit dans une démarche de durabilité et soutient une économie circulaire en privilégiant des matériaux durables, non composites et à faible teneur en substances chimiques.

Dans le canton de Clervaux, environ 1 500 emplois sont liés aux secteurs de la construction, de la restauration et du tourisme. L'offre scolaire est donc élargie par des formations professionnelles dans ces domaines, afin de répondre aux besoins locaux

### 5. Planifier et coordonner l'utilisation du territoire.

Points d'orientation  
Documentation

Oui  Non

Le projet s'inscrit dans une planification territoriale cohérente, visant une utilisation optimale du foncier. Le terrain de 85 ares et 32 centiares, appartenant au Lycée Edward Steichen de Clervaux, bénéficie d'un emplacement stratégique à proximité immédiate de la gare ferroviaire.

Son intégration dans l'environnement existant assure une continuité fonctionnelle avec les infrastructures scolaires. Le terrain, actuellement utilisé comme parking provisoire, constitue une réserve foncière rationnelle pour l'extension du lycée.

### 6. Assurer une mobilité durable.

Points d'orientation  
Documentation

Oui  Non

Le projet d'extension du Lycée Edward Steichen a été conçu dans une perspective de mobilité durable, garantissant l'accessibilité universelle et favorisant les mobilités douces.

Les cheminements sont continus et accessibles, conformément au règlement grand-ducal de février 2023. L'extension reprend les niveaux du bâtiment existant, assurant des connexions fluides sur l'ensemble du site. Un nouveau parvis piétonnier relie la gare, la piste cyclable, les arrêts de bus, le lycée et les espaces extérieurs. Un second accès, situé à l'ouest, complète ce dispositif.

Des zones végétalisées assurent à la fois le confort des usagers et la gestion durable des eaux pluviales. Un abri vélo sécurisé, des places PMR et une zone de livraison sont prévus à proximité des accès. Le parking le long de la route de Bastogne est réaménagé, avec une capacité portée de 60 à 90 places, intégrant des bornes de recharge pour véhicules électriques et un revêtement perméable.

### 7. Arrêter la dégradation de notre environnement et respecter les capacités des ressources naturelles.

Points d'orientation  
Documentation

Oui  Non

Le projet s'inscrit dans une approche respectueuse du paysage naturel et des ressources. Il reprend les lignes du terrain existant, s'intègre au tissu résidentiel environnant et maintient les hauteurs du bâti. La cour intérieure, en partie ouverte, favorise une continuité paysagère avec l'espace public.

Situé en zone inondable, le site a fait l'objet de choix responsables : absence de sous-sol, retrait des façades au rez-de-chaussée et aménagement permettant l'expansion des eaux de crue. Ces mesures s'ajoutent aux dispositifs d'atténuation prévus selon la loi du 18 juillet 2018 sur la protection de la nature.

Enfin, l'éducation joue un rôle clé dans la sensibilisation des élèves aux enjeux environnementaux, notamment à travers des

### 8. Protéger le climat, s'adapter au changement climatique et assurer une énergie durable

Points d'orientation  
Documentation

Oui  Non



Le projet s'inscrit dans la stratégie de l'État en matière de construction durable, en visant une consommation énergétique réduite, un recours accru aux énergies renouvelables et une gestion responsable des ressources.

Le concept énergétique repose sur des systèmes techniques performants (ventilation, chauffage, rafraîchissement, éclairage intelligent) et sur une enveloppe du bâtiment hautement isolée et étanche. L'optimisation de l'éclairage naturel et la réduction des consommations d'eau complètent cette approche.

Une part importante des besoins énergétiques est couverte par des sources renouvelables. Les matériaux utilisés sont durables, écologiques, sans substances nocives, faciles à entretenir et conformes aux principes d'une architecture intemporelle.

Les espaces communs présentent des finitions robustes, tandis que les lieux de séjour offrent des ambiances lumineuses et agréables, propices au bien-être. Par ailleurs, une gestion rigoureuse des déchets est assurée tout au long du projet, favorisant tri, recyclage et réduction de l'impact environnemental.

**9. Contribuer, sur le plan global, à l'éradication de la pauvreté et à la cohérence des politiques pour le développement durable.**

Points d'orientation  
Documentation

Oui  Non

non applicable

**10. Garantir des finances durables.**

Points d'orientation  
Documentation

Oui  Non

non applicable

**Cette partie du formulaire est facultative - Veuillez cocher la case correspondante**

En outre, et dans une optique d'enrichir davantage l'analyse apportée par le contrôle de la durabilité, il est proposé de recourir, de manière facultative, à une évaluation de l'impact des mesures sur base d'indicateurs retenus dans le PNDD. Ces indicateurs sont suivis par le STATEC.

Continuer avec l'évaluation ?  Oui  Non

(1) Dans le tableau, choisissez l'évaluation : **non applicable**, ou de 1 = **pas du tout probable** à 5 = **très possible**

**Afin d'enregistrer une version verrouillée du formulaire,  
merci de le signer numériquement en cliquant ici :**



## FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES

 La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de Adobe Systems Incorporated.

### 1. Coordonnées du projet

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires

|  |   |   |
|--|---|---|
| Intitulé du projet :   | Projet de loi relative à la construction de l'extension du Lycée Edward Steichen à Clervaux   |   |
| Ministre:  | La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics   |   |
| Auteur(s) :  | Gilbert Schmit  |   |
| Téléphone :  | 247-83328   | Courriel : gilbert.schmit@mmtt.etat.lu / procedure@mmtt.etat.lu |
| Objectif(s) du projet :  | Financement et mise en œuvre du projet de construction relatif à l'extension du Lycée Edward Steichen à Clervaux                    |   |
| Autre(s) Ministère(s) /<br>Organisme(s) / Commune<br>(s)<br>impliqué(e)(s) | Ministère des Finances, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse,<br>Administration des bâtiments publics |   |
| Date :   | 05/05/2025  |   |

### 2. Objectifs à valeur constitutionnelle

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires

**Le projet contribue-t-il à la réalisation des objectifs à valeur constitutionnelle ?**  Oui  Non

Dans l'affirmative, veuillez sélectionner les objectifs concernés et veuillez fournir une brève explication dans la case «Remarques» indiquant en quoi cet ou ces objectifs sont réalisés :

- Garantir le droit au travail et veiller à assurer l'exercice de ce droit
- Promouvoir le dialogue social
- Veiller à ce que toute personne puisse vivre dignement et dispose d'un logement approprié
- Garantir la protection de l'environnement humain et naturel en œuvrant à l'établissement d'un équilibre durable entre la conservation de la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, ainsi que la sauvegarde de la biodiversité, et satisfaction des besoins des générations présentes et futures
- S'engager à lutter contre le dérèglement climatique et œuvrer en faveur de la neutralité climatique
- Protéger le bien-être des animaux
- Garantir l'accès à la culture et le droit à l'épanouissement culturel
- Promouvoir la protection du patrimoine culturel
- Promouvoir la liberté de la recherche scientifique dans le respect des valeurs d'une société démocratique fondée sur les droits fondamentaux et les libertés publiques

Remarques :

### 3. Mieux légiférer

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires



**Partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens,...) consultée(s) :**  Oui  Non

Si oui, laquelle / lesquelles :

Remarques / Observations :

**Destinataires du projet :**

- Entreprises / Professions libérales :  Oui  Non

- Citoyens :  Oui  Non

- Administrations :  Oui  Non

**Le principe « Think small first » est-il respecté ?**

(c.-à-d. des exemptions ou dérogations sont-elles prévues suivant la taille de l'entreprise et/ou son secteur d'activité ?)

Oui  Non  N.a. <sup>1</sup>

Remarques / Observations :

<sup>1</sup> N.a. : non applicable.

**Le projet est-il lisible et compréhensible pour le destinataire ?**  Oui  Non

Existe-t-il un texte coordonné ou un guide pratique, mis à jour et publié d'une façon régulière ?  Oui  Non

Remarques / Observations :

**Le projet a-t-il saisi l'opportunité pour supprimer ou simplifier des régimes d'autorisation et de déclaration existants, ou pour améliorer la qualité des procédures ?**  Oui  Non

Remarques / Observations :

**Le projet contient-il une charge administrative <sup>2</sup> pour le(s) destinataire(s) ? (un coût imposé pour satisfaire à une obligation d'information émanant du projet ?)**  Oui  Non

Si oui, quel est le coût administratif <sup>3</sup> approximatif total ? (nombre de destinataires x coût administratif par

<sup>2</sup> Il s'agit d'obligations et de formalités administratives imposées aux entreprises et aux citoyens, liées à l'exécution, l'application ou la mise en œuvre d'une loi, d'un règlement grand-ducal, d'une application administrative, d'un règlement ministériel, d'une circulaire, d'une directive, d'un règlement UE ou d'un accord international prévoyant un droit, une interdiction ou une obligation.

<sup>3</sup> Coût auquel un destinataire est confronté lorsqu'il répond à une obligation d'information inscrite dans une loi ou un texte d'application de celle-ci (exemple : taxe, coût de salaire, perte de temps ou de congé, coût de déplacement physique, achat de matériel, etc.).

**a) Le projet prend-il recours à un échange de données inter-administratif (national ou international) plutôt que de demander l'information au destinataire ?**  Oui  Non  N.a.

Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?

**b) Le projet en question contient-il des dispositions spécifiques concernant la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel <sup>4</sup> ?**  Oui  Non  N.a.



Si oui, de quelle(s)  
donnée(s) et/ou  
administration(s)  
s'agit-il ?

<sup>4</sup> Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE. ([www.cnpd.public.lu](http://www.cnpd.public.lu))

**Le projet prévoit-il :**

- une autorisation tacite en cas de non réponse de l'administration ?  Oui  Non  N.a.
- des délais de réponse à respecter par l'administration ?  Oui  Non  N.a.
- le principe que l'administration ne pourra demander des informations supplémentaires qu'une seule fois ?  Oui  Non  N.a.

**Y a-t-il une possibilité de regroupement de formalités et/ou de procédures (p.ex. prévues le cas échéant par un autre texte) ?**

Oui  Non  N.a.

Si oui, laquelle :

**En cas de transposition de directives communautaires, le principe « la directive, rien que la directive » est-il respecté ?**

Oui  Non  N.a.

Sinon, pourquoi ?

**Le projet contribue-t-il en général à une :**

**a) simplification administrative, et/ou à une**

Oui  Non

**b) amélioration de la qualité réglementaire ?**

Oui  Non

Remarques / Observations :

**Des heures d'ouverture de guichet, favorables et adaptées aux besoins du/des destinataire(s), seront-elles introduites ?**

Oui  Non  N.a.

**Y a-t-il une nécessité d'adapter un système informatique auprès de l'Etat (e-Government ou application back-office)**

Oui  Non

Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?

**Y a-t-il un besoin en formation du personnel de l'administration concernée ?**

Oui  Non  N.a.

Si oui, lequel ?

Remarques / Observations :

## 4. Egalité des chances

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires

**Le projet est-il :**

- principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes ?  Oui  Non
- positif en matière d'égalité des femmes et des hommes ?  Oui  Non

Si oui, expliquez de quelle manière :

- neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes ?

Oui  Non

Si oui, expliquez pourquoi :



|  |  |
|--|--|
| Si oui, expliquez pourquoi :   | <input type="text" value="concernée. Le projet de loi ne modifie pas la situation actuelle."/>     |
| - négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes ?                    | <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non                               |
| Si oui, expliquez de quelle manière :  | <input type="text"/>   |
| <b>Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ?</b> | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> N.a. |
| Si oui, expliquez de quelle manière :  | <input type="text"/>   |

## 5. Projets nécessitant une notification auprès de la Commission européenne

|   |  |
|---|--|
| <b>Directive « services » : Le projet introduit-il une exigence en matière d'établissement ou de prestation de services transfrontalière ?</b>  | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> N.a. |
| Si oui, veuillez contacter le Ministère de l'Economie en suivant les démarches suivantes :  |  |
| <a href="https://mecg.gouvernement.lu/fr/le-ministere/domaines-activite/services-marche-interieur/notifications-directive-services.html">https://mecg.gouvernement.lu/fr/le-ministere/domaines-activite/services-marche-interieur/notifications-directive-services.html</a> |  |
| <b>Directive « règles techniques » : Le projet introduit-il une exigence ou réglementation technique par rapport à un produit ou à un service de la société de l'information (domaine de la technologie et de l'information)?</b>   | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> N.a. |
| Si oui, veuillez contacter l'ILNAS en suivant les démarches suivantes :   |  |
| <a href="https://portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/publications/normalisation/2017/ilnas-notification-infolyer-web.pdf">https://portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/publications/normalisation/2017/ilnas-notification-infolyer-web.pdf</a>           |  |

20250711\_Avis\_2

**Projet de loi**

**relative à la construction de l'extension du Lycée Edward Steichen à Clervaux**

---

**Avis du Conseil d'État**

(11 juillet 2025)

En vertu de l'arrêté du 18 juin 2025 du Premier ministre, le Conseil d'État a été saisi pour avis du projet de loi sous rubrique, élaboré par la ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Au texte du projet de loi étaient joints un exposé des motifs, un commentaire des articles, une fiche financière, une fiche d'évaluation d'impact ainsi qu'un « check de durabilité – Nohaltegkeetscheck ».

**Considérations générales**

Le projet de loi sous avis a pour objet d'autoriser le Gouvernement à procéder à la construction de l'extension du Lycée Edward Steichen à Clervaux.

En vertu de la loi en projet, l'enveloppe budgétaire à accorder pour le financement dudit projet ne peut pas dépasser le montant de 109 200 000 euros. L'autorisation du législateur pour procéder à la construction précitée est requise en vertu de l'article 117, paragraphe 3, de la Constitution, étant donné que le montant de la dépense d'investissement en question dépasse le seuil de 60 000 000 euros prévu par l'article 80 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État.

**Examen des articles**

**Articles 1<sup>er</sup> à 3**

Le texte du projet de loi sous examen n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État quant au fond.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 20 votants, le 11 juillet 2025.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Marc Thewes